

Accéder à une clientèle internationale



BIO EXPRESS

Emmanuel Jacques (E.00 et M.03) a débuté sa carrière comme chargé de mission auprès du Directeur Général de la Chambre de Commerce de Paris. Particulièrement actif dans les relations internationales, Emmanuel Jacques est de culture cosmopolite et polyglotte. C'est ce qui l'a amené de Paris à l'île de Saint-Barthélemy, où il représente les intérêts d'une clientèle internationale de très haut standing.

Exercer le métier d'avocat en outre-mer, c'est se donner les moyens d'une plus grande ouverture sur le monde. Rencontre avec **Emmanuel Jacques (E.00 et M.03)**, fondateur du cabinet d'avocats Emmanuel Jacques Avocats – Law Firm.

Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

Après avoir prêté serment le 23 février 1991, j'ai été chargé de mission du Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris avant de partir à Mexico, le temps d'une coopération dans le cadre du service militaire. À mon retour à Paris trois ans plus tard, j'ai décidé d'exercer le métier d'avocat en visant la dimension internationale. Je me suis alors impliqué dans les relations internationales en présidant une chambre de commerce française à l'étranger (Islande), puis en devenant vice-président de l'Union des Chambres de Commerce Françaises à l'Etranger (UCCIFE – 85 chambres dans le monde) et de Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

“

Nous rédigeons des actes à Saint-Barthélemy que nous discutons et négocions à New York, Genève ou ailleurs.

”

Avocat d'affaires, j'ai décidé d'intégrer l'Executive MBA d'HEC après 8 ans de pratique professionnelle puis d'enchaîner par le Centre d'Etude Diplomatique et Stratégique (CEDS) présidée par un professeur d'HEC, Pascal Chaigneau et enfin, de parfaire la maîtrise du management par le Master Part Time d'HEC en gestion financière des entreprises. Pendant tout ce temps, en ma qualité de chef d'entreprise, je n'ai jamais diminué ma charge de travail. J'ai découvert ainsi combien l'être humain avait des ressources insoupçonnées !

En plus de mon parcours professionnel varié, ces formations m'ont permis d'acquérir les compétences nécessaires pour appréhender toutes les problématiques et les retranscrire au niveau juridique ce qui m'a donné une réelle spécificité dans l'exercice de ma profession.

Par ailleurs, ayant eu envie de transmettre aux plus jeunes, j'ai accepté d'être enseignant à l'Université Jean Monnet (Paris XI – Sceaux) en Master 2 (DESS) de Droit de l'Union européenne, durant près de trois ans, juste avant mon départ pour l'île de Saint-Barthélemy en 2005.

Pourquoi avez-vous choisi de vous consacrer au métier d'avocat ?

C'est avant tout une vocation humaniste mais aussi un moyen de mettre en pratique mon goût prononcé pour les relations internationales et humaines de manière générale. J'ai en effet été élevé dans la hantise de la négation des droits, des libertés et du respect de la personne humaine.

Pour un avocat, prendre la décision de s'implanter en outre-mer est un choix audacieux...

J'ai commencé ma carrière d'avocat à Paris mais j'ai développé en parallèle un important portefeuille de clients internationaux à Saint-Barthélemy. Mon cabinet représente en effet, une grande partie des investisseurs américains. Nous servons les intérêts de très hautes personnalités de New York. Un jour, j'ai décidé de changer de vie et le choix de m'y implanter a sonné comme une évidence ! Contrairement aux idées reçues, ce territoire offre probablement davantage d'ouverture sur le monde que la métropole. On y retrouve une clientèle russe, américaine, mexicaine, italienne, etc. regroupée dans un territoire au carrefour des continents. Nous sommes par conséquent amenés à travailler principalement en anglais et à voyager partout dans le monde à la rencontre de nos clients qui sont en perpétuel mouvement.

Nous rédigeons des actes à Saint-Barthélemy que nous discutons ou négocions à New York, à Genève ou ailleurs. Nous vivons à l'heure du décalage horaire de nos clients. Nous sommes aussi d'excellents clients de FEDEX ! Saint-Barthélemy présente un autre challenge : celui de son évolution statutaire parachevée par l'adoption du statut de Collectivité d'Outre Mer de la République Française relevant de l'article 74 de la constitution.

via les Collectivité d'outre-mer



Cette autonomie implique-t-elle l'existence de spécificités juridiques et fiscales propres à ce territoire ?

Saint-Barthélemy est une Collectivité d'outre-mer (COM) dont l'accès à l'autonomie selon l'article 74 de la Constitution française, lui permet de définir ses propres lois dans certains domaines comme l'urbanisme, l'environnement ou la fiscalité. Par ailleurs, nous avons, comme à Monaco, la coexistence entre deux fiscalités : la fiscalité locale pour les résidents depuis plus de 5 années et celle de France pour tous les autres.

Cette coexistence est une erreur de notre point de vue, mais il faut encore du temps pour que l'Etat et la Collectivité, se rendent compte de ses effets pervers. Elle induit en effet de grands déséquilibres.

Quelles sont les principales activités d'un cabinet comme le vôtre ?

L'île de Saint-Barthélemy est prisée par des personnalités du monde entier qui souhaitent y acquérir un patrimoine. Les questions immobilières sont donc logiquement celles qui nous interpellent le plus. De ce fait, nous intervenons sur la structuration de ces opérations immobilières, tant d'un point de vue juridique que fiscal.

En outre, nous travaillons sur la protection des droits des habitants de l'île et de leur environnement car la contrepartie de l'autonomie de la collec-

tivité est la capacité des élus locaux à prendre des décisions selon des processus extrêmement brefs et donc parfois aux conséquences inattendues. Nous intervenons donc pour préserver les intérêts de nos clients contre des décisions souvent abusives, qui portent atteintes à leurs droits et à l'environnement en général.

EMMANUEL JACQUES AVOCATS ET ASSOCIÉS EN BREF

Fondé par Emmanuel Jacques (E.00 et M.03), le cabinet est principalement actif dans le droit des affaires, le droit immobilier, le droit des sociétés et la fiscalité. Opérant depuis Saint-Barthélemy, l'équipe collabore sur des affaires partout dans le monde.